

CFDD-Info

Contenu

Démission de Philippe Maystadt	1
Avis Programme Nationale de Réforme	2
Avis 100 % renouvelables en 2050	3
Prix pour la presse et colloque financement	4
Actuellement au Conseil	4

Comme vous l'avez probablement appris par les médias, notre président a remis sa démission au Secrétaire d'Etat Verherstraeten. Dans la lettre motivant sa démission, Philippe Maystadt signale qu'il avait perdu la confiance des représentants des employeurs dans le Conseil, et qu'il s'est avéré impossible de faire approuver la note sur les priorités du Conseil pour les cinq prochaines années, lors de la dernière Assemblée Générale du CFDD.



Le Secrétaire d'Etat a accepté hier cette démission.

M. Maystadt a assuré le Secrétaire d'Etat de sa pleine collaboration pour que la transmission de la présidence à son successeur se déroule dans les meilleures conditions.

Avis pour le Programme national de Réforme de la Belgique 2013

Notre pays doit, dans le cadre du Semestre européen, soumettre en avril son Programme national de Réforme (PNR) 2013 à la Commission européenne. Ce PNR est pour le moment préparé par un comité de rédaction sous la supervision d'un Comité d'accompagnement politique. Une contribution est aussi demandée aux partenaires sociaux et à la société civile. C'est dans ce contexte que le CFDD a rendu cet avis, qui a également servi de base pour la réunion de concertation de la société civile sur la réalisation du PNR au Cabinet du Premier Ministre le 19 mars dernier.

Le PNR doit contenir un aperçu des règles prises et planifiées par notre pays en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie EU2020 et donner une réponse aux recommandations spécifiques pour la Belgique que la Commission a publiées à l'occasion du PNR précédent. Le CFDD se penche de plus près dans son avis sur les thèmes liés à sa mission spécifique et sur lesquels un travail a déjà été réalisé au Conseil. Ce dernier utilise ici trois avis consensuels existants : son avis de 2010 sur le PNR, son avis de 2011 sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et son avis cadre sur le verdissement de la fiscalité.

Le CFDD demande plus spécialement dans son avis que les trois dimensions du développement durable soient prises en compte, dans une approche intégrale, dans le Semestre européen et dans les programmes de stabilité des Etats membres. Le PNR devrait de plus renvoyer au cadre de développement durable pour la politique, comme la vision à long terme de notre pays et le concept d'une société pauvre en carbone pour 2050 (voyez le forum annuel du CFDD le plus récent).

En ce qui concerne la gestion du processus, le CFDD plaide pour que les administrations des départements fédéraux et régionaux aussi bien des domaines économiques, sociaux et environnementaux soient impliquées dans la réalisation du PNR – ce qui n'est pour le moment toujours pas le cas –. Le Conseil demande de plus que l'évaluation de l'impact des décisions sur le développement durable (EIDDD) existante soit utilisée comme instrument en vue de sous-peser les aspects sociaux, économiques et écologiques à court et long termes d'une question politique. Il devrait également être davantage tenu compte de l'apport de la société lors de la réalisation du PNR par rapport aux années précédentes.

Concernant la recommandation 7 de la Commission européenne sur la réduction supplémentaire du CO₂ dans notre pays, le CFDD note que les économies d'énergie sont un facteur essentiel pour atteindre les objectifs climatiques et qu'il en existe un potentiel énorme en Belgique, aussi dans l'industrie, le transport et les ménages que dans les bâtiments (cf. les propositions du CFDD dans ses avis sur l'efficacité énergétique et la mobilité). Egalement en ce qui concerne la recommandation 5 de la Commission sur le glissement des taxes sur le travail vers d'autres taxes environnementales, le CFDD a lancé une série de critères et de propositions, à savoir dans son avis de 2009 sur « un verdissement de la fiscalité dans le cadre du développement durable ».

Cet avis a été approuvé unanimement par l'assemblée générale du 19 mars 2013. Le texte complet de l'avis est disponible au secrétariat.



Avis sur l'étude "Towards 100% renewable energy by 2050"

Le texte qui suit n'est qu'un résumé de l'avis, nous vous conseillons de lire l'avis dans son intégralité pour en percevoir toutes les nuances.

En 2011, les quatre ministres belges ayant l'énergie dans leurs compétences ont commandé une étude sur la faisabilité et les impacts d'une évolution du système énergétique belge vers un système 100 % renouvelables à l'horizon 2050. Cette étude réalisée par l'ICEDD, le Bureau du Plan et le VITO a été publiée en décembre 2012. Le Secrétaire d'Etat Melchior Wahelet a demandé un avis du Conseil sur cette étude.

Dans son avis, Le CFDD estime que notre pays doit s'engager dans une transition énergétique vers une société bas carbone, afin de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre et de diminuer la dépendance extrême de notre économie aux énergies fossiles. Le but principal et essentiel d'une telle politique doit être de mener à une société durable, où quatre objectifs sont atteints : respecter les limites climatiques et environnementales, assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique, l'économie performante et la justice sociale garantie.

Les membres du CFDD estiment que l'étude actuelle présente une série d'éléments pour réfléchir à une telle transition énergétique. Certains membres pensent qu'opter pour « 100% d'énergie renouvelable » constitue la meilleure manière d'atteindre les quatre objectifs mentionnés dans le paragraphe précédent. D'autres membres estiment par contre que ce choix ne garantit pas l'atteinte des quatre objectifs.

Le CFDD estime par ailleurs que le processus lancé avec cette étude par les quatre ministres de l'énergie doit être poursuivi. Notre pays a besoin d'une vision de l'avenir énergétique, qui soit compatible avec un développement durable, où les différents niveaux de pouvoir agissent de manière coordonnée dans le cadre d'une stratégie nationale.

Certains membres pensent à ce propos que des objectifs chiffrés en termes de pourcentages à atteindre doivent être fixés pour l'efficacité énergétique et la part d'énergie renouvelable. D'autres membres estiment que cela n'est pas opportun car il ne s'agit

là que de moyens pour atteindre les quatre objectifs mentionnés précédemment, ils pensent par ailleurs qu'il est important que les autres pays s'engagent dans une politique de diminution de leurs émissions de CO₂.

Le CFDD rappelle que la stratégie de transition aura comme conséquence que certains secteurs connaîtront une augmentation de leurs activités, alors que d'autres devront se reconverter. Il est donc essentiel de mettre en place une transition juste basée sur le dialogue social. D'autre part, la stratégie devra veiller à assurer la compétitivité de nos entreprises. Soutenir l'innovation technologique et garantir un cadre politique stable propice aux investissements sont deux conditions à respecter pour permettre d'atteindre ces objectifs. Enfin, cette stratégie doit s'accompagner d'une véritable intégration au niveau européen à laquelle les autorités belges doivent s'atteler.

Enfin, le Conseil formule dans son avis un certain nombre de remarques méthodologiques sur l'étude. Certaines sont consensuelles, comme la remarque selon laquelle l'étude se concentre délibérément sur la Belgique, en modélisant son système énergétique, de manière isolée de celui de ses voisins et donc en la considérant comme une « île », alors que pour le CFDD, un avenir énergétique durable ne peut pas être conçu en dehors du contexte européen et international.

Par ailleurs, certains membres ont des commentaires spécifiques qui ne sont pas partagés par les autres. Ainsi, les employeurs soulignent le problème de l'acceptation sociale des énergies renouvelables comme la biomasse ou l'énergie éolienne et le prix estimé d'un système 100% renouvelable. Les syndicats et les ONG estiment que l'étude n'a pas calculé tous les avantages sociétaux des scénarios renouvelables (amélioration de la qualité de l'air et de la santé ...), ni le coût réel des systèmes énergétiques non renouvelable, ni toutes les économies d'énergie potentielles réalisables dans les bâtiments, les transports et industrie.

Cet avis a été approuvé unanimement par l'assemblée générale du 19 mars 2013.

Cliquez [ici](#) pour le texte complet de l'avis.



Prix développement durable pour la presse et colloque « Financement de la transition »



Ce 25 février, le Prince Philippe a remis le Prix pour la presse CFDD annuel au Résidence Palace et un colloque sur le financement de la transition vers une société pauvre en carbone a eu lieu.

Vous trouverez sur notre [site Internet](#) les discours et présentations de cette journée, les articles des lauréats du prix et des photos de la remise du prix et du colloque.



Vous recevrez bientôt de plus amples informations sur le Prix développement durable pour la presse 2013, qui sera consacré aux médias audiovisuels.



ACTUELLEMENT AU CONSEIL

Avis sur le suivi de la Conférence Rio+20

Le Conseil prépare actuellement un deuxième avis sur les accents que la Belgique doit poser dans les processus de suivi de Rio+20, sur le cadre de développement post-2015 (futur des actuels MDG) et dans l'élaboration des SDG (convenus à Rio+20).

Un premier avis sur ces thèmes a été approuvé lors de l'assemblée générale du 29 janvier.

Le deuxième avis va se pencher de plus près sur la matière, en tenant ici aussi compte de la communication de la Commission européenne dans ce domaine (publiée le 27/02).

Avis sur les normes de produits

Le Conseil prépare un avis sur un AR prévoyant des exemptions aux réglementations concernant les biocides, REACH et CLP en cas d'utilisation à des fins militaires.



Colofon

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD).

Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 70 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».